
MUNICIPALITE

REPONSE ECRITE

Aux questions de M. le Conseiller communal Richard Neal
relatives à l'affectation de l'ancien abri PCi situé sous Maurabia

Renens, le 30 octobre 2017

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 7 septembre, M. le Conseiller communal Richard Neal a posé les questions suivantes concernant l'utilisation future de l'abri PCi situé dans le bâtiment de Maurabia sur le site scolaire du Léman :

- *Que vont devenir ces locaux ?*
- *Vont-ils simplement être remplis de béton afin de faire des fondations pour le nouveau Maurabia ou seront-ils utilisables ?*
- *Existe-t-il également une possibilité pour que l'EVAM utilise à nouveau ces abris après la construction de Maurabia ?*
- *Que va-t-il se passer avec ces locaux ?*

Dans sa séance du 31 juillet 2017, la Municipalité a traité cet objet suite au départ de l'EVAM en mai 2017 et au planning des travaux prévoyant le début du chantier de Maurabia pour début octobre 2017.

En tenant compte que la Protection civile a décidé de ne plus affecter ces locaux en tant qu'abri pour l'accueil de personnes, et que pour pouvoir continuer à accueillir des personnes dans cet espace, des travaux techniques conséquents (ventilation, sortie de gaz, etc.) devraient être réalisés par la Commune, la Municipalité a décidé de valider le non réaménagement de ces locaux en tant que lieu d'hébergement pour une potentielle nouvelle exploitation dans le futur. La Protection civile va procéder au démontage de l'équipement existant à ses frais.

Dans le cadre de la Commission de construction chargée de suivre l'étude et la construction de l'agrandissement et la rénovation du bâtiment scolaire de Maurabia, diverses options doivent encore être discutées en tenant compte des besoins communaux et scolaires. Cependant, ces locaux seront destinés à du stockage, par exemple pour le garde-meubles communal, ceci dès la fin du chantier prévue pour août 2019.

Enfin, comme déjà indiqué, durant le chantier, ces locaux seront utilisés comme espace de dépôt pour le matériel de gymnastique.

La Municipalité considère, par la présente, avoir répondu aux questions de M. le Conseiller communal Richard Neal relatives à l'affectation de l'ancien abri PCi situé sous Maurabia.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Jean-François Clément



Le Secrétaire municipal :


Michel Veyre